



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230207-DEL2023-S01006-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 7 février 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 7 février 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 1^{er} février 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN (à partir de 20h25), M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (jusqu'à 20h37), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. SIBON, Mme JOAQUIM BOURALY, M. CLAUSSMANN (jusqu'à 20h25), Mme PETIT (à partir de 20h37).

Procurations : M. SIBON a donné pouvoir à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme JOAQUIM BOURALY à Mme TOUSSAINT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S01/006

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations et suppressions de postes

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022/S06/020 du 13 décembre 2022 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu le projet du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 27 janvier 2023 ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs des agents communaux afin de suivre l'évolution des besoins de la commune en matière d'emplois ;

Considérant que le conseil municipal crée les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et supprime des effectifs les emplois non susceptibles d'être pourvus ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 31 janvier 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame MOLIN BERTIN, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE la suppression des emplois permanents suivants :

Nombre d'emplois	Grade	TC/ TN C	Durée hebdomadaire	Motifs
2	Attaché principal	TC	37 heures 30	Postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
1	Attaché	TC	37 heures 30	Avancement de grade
3	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC	37 heures 30	Avancements de grade et postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
2	Rédacteur	TC	37 heures 30	Postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
10	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	37 heures 30	Avancements de grade
2	Adjoint administratif	TC	37 heures 30	Avancements de grade
1	Technicien	TC	37 heures 30	Poste non pourvu : grade cible

				réexaminé pour un recrutement
13	Agent de maîtrise principal	TC	37 heures 30	Avancements de grade et postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
4	Agent de maîtrise	TC	37 heures 30	Avancements de grade
7	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	37 heures 30	Postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
17	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	37 heures 30	Avancements de grade et postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
5	Adjoint technique	TC	37 heures 30	Avancements de grades et postes non pourvus: grade cible réexaminé pour un recrutement
4	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	TC	37 heures 30	Postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
5	Educateur de jeunes enfants	TC	37 heures 30	Avancements de grade et postes non pourvus: grade cible réexaminé pour un recrutement
4	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	TC	37 heures 30	Postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
2	Infirmier en soins généraux de classe normale	TC	37 heures 30	Avancements de grade et postes non pourvus: grade cible réexaminé pour un recrutement
1	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	37 heures 30	Postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
5	Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	37 heures 30	Avancements de grade et postes non pourvus: grade cible réexaminé pour un recrutement

1	Assistant de conservation	TC	37 heures 30	Avancements de grade
1	Educateur des A.P.S	TC	37 heures 30	Avancements de grade
1	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	TC	37 heures 30	Postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
3	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TC	37 heures 30	Avancements de grade
2	Adjoint d'animation	TC	37 heures 30	Avancements de grade
4	Brigadier-chef principal	TC	37 heures 30	Postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
3	Gardien brigadier	TC	37 heures 30	Postes non pourvus : grade cible réexaminé pour un recrutement
3	Assistant maternel	TC	37 heures 30	Postes non pourvus

Ces nombreuses suppressions sont notamment liées aux avancements de grades réalisés en décembre 2022 ainsi qu'à un réexamen des grades cibles pour opérer certains recrutements.

Article 2 : DÉCIDE la création des emplois permanents suivants :

Les créations de postes correspondent à des besoins suite à des recrutements à venir ainsi qu'à des avancements de grade, des nominations suite à réussite concours et des nominations suite à inscription sur listes d'aptitude relative à la promotion interne.

Nombre d'emplois	Grade	TC/TNC	Durée hebdomadaire	Fonctions
1	Attaché	Temps complet	37 heures 30	Création du poste de chargé de mission suivi des projets structurants et de l'intercommunalité au cabinet du Maire
1	Attaché	Temps complet	37 heures 30	Création du poste de Chef de Service de la Commande Publique
1	Attaché	Temps complet	37 heures 30	Création du poste de Chargé de communication rédactionnel
1	Attaché	Temps complet	37 heures 30	Création du poste de Chargé de mission

				auprès du Directeur Général des Services
1	Assistant de conservation	Temps complet	37 heures 30	Création du poste de Médiateur Arts visuels
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Création du Poste de Chargé de communication numérique
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Création du poste de Gestionnaire administratif et fonctionnel à la Direction des Systèmes d'Information
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Création du poste d'Adjoint au Chef du Service des affaires civiles et générales
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Création du poste de Chef du Service Démarches Citoyennes à la Direction de l'Espace Citoyen
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	37 heures 30	Création du Poste de Chef du Service inscriptions à la Direction de l'Espace Citoyen
1	Agent de maîtrise	Temps complet	37 heures 30	Création du poste de Responsable de Secteur au Service Restauration Gardiennage Entretien des Locaux
1	Ingénieur	Temps complet	37 heures 30	Création du poste de Directeur Adjoint à la Direction des Systèmes d'Information
1	Technicien	Temps complet	37 heures 30	Création du poste de Chef de Service GEC Editique
3	Adjoint administratif	Temps complet	37 heures 30	Création de trois postes de coordonnateur au Service Démarches citoyennes
1	Attaché	Temps complet	37 heures 30	Création d'un poste de Directeur de l'Espace citoyen
1	Attaché	Temps complet	37 heures 30	Chef de service Recettes et Analyse

1	Ingénieur	Temps complet	37 heures 30	Réexamen du grade cible pour un recrutement
---	-----------	---------------	--------------	---

A titre informatif et de manière non exhaustive :

- Un poste d'adjoint technique territorial a été pourvu pour le recrutement d'un agent d'entretien au Service Restauration Gardiennage Entretien des Locaux,
- Un poste d'Educateur principal de 2^{ème} classe a été pourvu pour le recrutement d'un E.T.A.P.S ;
- Un poste d'éducateur de jeunes enfants a été pourvu pour le recrutement d'une Directrice Adjointe de crèche ;
- Un poste d'adjoint technique a été pourvu pour le recrutement d'un agent de puériculture ;
- Un poste d'adjoint administratif a été pourvu pour le recrutement d'un agent d'accueil à l'espace citoyen ;
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a été pourvu pour le recrutement d'un agent d'accueil à l'espace citoyen ;
- Un poste de brigadier-chef principal a été pourvu pour le recrutement d'un gardien de police municipal ;
- Un poste d'adjoint technique a été pourvu pour le recrutement d'un électricien de l'éclairage public ;
- Un poste d'adjoint technique a été pourvu pour le recrutement d'un agent spécialisé des écoles maternelles ;
- Un poste d'adjoint administratif a été pourvu pour le recrutement d'un agent administratif au Pôle Développement.

Article 3 : ACTE que tous les emplois ouverts au recrutement doivent être, en priorité, pourvus par des agents fonctionnaires titulaires et qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, par dérogation, la Collectivité peut pourvoir les emplois permanents par des agents contractuels de droit public recrutés sur la base des articles L332-14, L332-8 1°, L332-8 2°, L332-12, L326-1, L352-4 et L352-5 du code général de la fonction publique.

Article 4 : APPROUVE le tableau des effectifs ci annexé.

Article 5 : IMPUTE les dépenses afférentes aux emplois figurant dans le tableau visé en annexe sur le budget communal.

Délibération adoptée à :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM BOURALY, M. SIBON, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY.

et 3 abstentions :

M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 15 FEV 2023
Et de la publication le 16 FEV 2023